



Club de tir de la Valouze

Siège social : mairie de Pageas 87 230

N° de SIREN 451 080 774

N° de CLUB 2787002

N° AGREMENT MINISTERIEL 87504/50

Association loi 1901 paru au JO du 01 04 1985

Jeunesse et sport : ET000267



PHOTO

DEMANDE D'ADHESION

Saison 2021- 2022

ADHESION AVEC LICENCE F.F.Tir

* **NOM et PRENOM** :

* **DATE et LIEU DE NAISSANCE** :

* **ADRESSE** :

* **PROFESSION** : * **NATIONALITE** :

* **TELEPHONE** : * **E.MAIL** :

* **TEL portable** :

* **Parrainé par** :

❖ **Le demandeur s'engage à respecter les statuts et règlements de la F.F.Tir et du C.T.V**

❖ **Tarif des Cotisations Licence et Assurance pour la saison sportive en cours :**

* **Licence Adulte 170 €** * **Adhésion 2° club 80 €** * **Licence Jeune 70 €**

Joindre à cette demande **une copie carte d'identité valide, un chèque de règlement libellé à l'ordre de la C.T.V, un certificat médical d'aptitude à la pratique du tir sportif, une photo d'identité récente.**

Pour les mineurs, remplir impérativement l'autorisation parentale à la pratique du tir sportif fournie par

Date et Signature

TOUTES LES DEMANDES SONT SOUMISES A L'APPROBATION DU COMITE DIRECTEUR

Article 1° du Règlement du Club :

Les demandes d'adhésions sont formulées au moyen des documents mis à la disposition des requérants par la société et les dossiers complets sont remis au Président. **Les demandes sont soumises à l'agrément du Comité Directeur lors de sa plus proche réunion.** En cas d'acceptation, les nouveaux membres se voient remettre tous les documents relatifs à leur adhésion (licence provisoire ou carte de membre et règlement du club). La licence définitive est transmise après établissement par la Fédération Française de Tir.

En cas de rejet, le Comité Directeur n'est pas tenu d'exposer les motifs de sa décision. Celle-ci est sans appel, doit être notifiée par courrier simple au demandeur et tous les documents fournis à l'appui de sa demande lui sont restitués.